



CONNECTÉ À VOTRE AVENIR

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
SITE DU CNED DE RENNES

La directrice générale du Centre national d'enseignement à distance par intérim,

- Vu les articles R. 426.1 à R 426.24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426.10 ;
Vu l'arrêté du 16 mars 2015 portant attribution des fonctions à Madame Béatrice BOURY, directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance ;
Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur le Centre national d'enseignement à distance ;
Vu l'arrêté du 11 février 2008 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle financier sur les établissements publics administratifs des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
Vu la procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned.

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur James TARILLON, directeur du site du Cned de Rennes, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, l'ensemble des actes expressément mentionnés ci-dessous ainsi que ceux figurant à l'annexe 1 à la présente décision :

- conventions de location de salles du Cned (sous réserve du respect du modèle type et de la grille tarifaire validés par le secrétariat général).
- conventions d'accueil d'inscrits dans des établissements scolaires aux fins de participation à des activités telles que TD, TP ou examens (sous réserve du respect du modèle type validé par le secrétariat général et en l'absence d'impact financier).
- les conventions de collaboration conclues pour l'accueil d'inscrits en vue d'un enseignement en présence (convention de scolarité partagée pour des raisons médicales ou accueil pour des cours non dispensés par le Cned), sur la base du modèle type élaboré par le SG/DAJ et validé selon les procédures en vigueur.
- contrats de vacation pédagogique (sous réserve du respect des procédures internes, des modèles types et du vadémécum validés par le secrétariat général).

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Philippe GOURNEL, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.A à la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur Philippe GOURNEL, porteur de la « carte d'achat », est habilité par délégation de la directrice générale du Cned par intérim, à effectuer des commandes et à en attester le service fait dans le cadre du programme « carte achat », sous réserve du respect du règlement interne d'utilisation de la carte d'achat validé par le secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GOURNEL, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves DERRIEN, agent logistique, afin de pouvoir effectuer des commandes et en attester le service fait dans le cadre du programme « carte achat », sous réserve du respect des conditions précisées à l'alinéa précédent.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à Madame Brigitte MODICOM, chef du service des formations et des services, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.B à la présente décision.

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à Monsieur Servan CHAILLOT, chef du service scolarité et exploitation commerciale, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.C à la présente décision.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Servan CHAILLOT, délégation est donnée à Madame Isabelle GREHAL, responsable administrative de l'exploitation commerciale, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.C à la présente décision.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Servan CHAILLOT, délégation est donnée à Madame Agnès DEHULSTER, responsable pédagogique du service scolarité, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, l'ensemble des actes expressément mentionnés ci-dessous :

- les conventions de stage et avenants pour les inscrits du Cned établis conformément au modèle type élaboré par le SG/DAJ.
- les notifications aux inscrits des propositions d'orientation.

ARTICLE 8 : Sont expressément exclues de la présente délégation les correspondances engageant politiquement et juridiquement l'établissement.

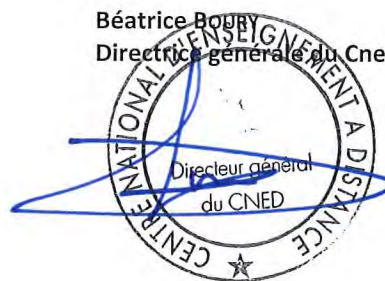
ARTICLE 9 : La présente délégation remplace toute délégation préexistante relative au site du Cned de Rennes et prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 10 : Le secrétaire général et le directeur du site de Rennes sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée sur l'intranet du Cned.

ARTICLE 11 : Cette décision sera notifiée au secrétaire général, aux directeurs de site, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

Fait à Chasseneuil Futuroscope, le **30 JUIN 2015**

Béatrice BOUBY
Directrice générale du Cned par intérim



Annexe 1 : Actes pour lesquels la signature de la directrice générale du Cned par intérim est déléguée

A. Gestion des ressources humaines

- Décision de refus suite à une demande de stage au sein du Cned
- Convention de stage des stagiaires effectuant un stage au sein du Cned (hors stages gratifiés) :
- Décision de fin anticipée d'un stage
- Plan de prévention des risques et de sécurité

B. Gestion des vacataires pédagogiques intervenant dans la conception de cours

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire dans le cadre de la conception de formations

C. Gestion des services à l'inscrit

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire dans le cadre de la fourniture de services aux inscrits

Attestations et certificats

- Certificats de scolarité, attestations d'inscription
- Certificats d'assiduité et notamment ceux sollicités pour un inscrit en formation professionnelle continue
- Attestations de fin de formation et bilan de fin de formation
- Attestations d'inscription à un stage de formation – AISF
- Attestations d'entrée en stage de formation – AESF
- Attestations de statut étudiant/non étudiant
- Formulaire de prise en charge par les financeurs
- Notifications conditionnelles de bourses
- Relevés de notes
- Décision d'attribution du fond social lycéen
- Certificat de radiation, Exeat
- Déclaration aux mairies des élèves de moins de 16 ans scolarisés au Cned

Traitement des réclamations et suivi des dossiers d'inscrits

- Décision suite à une réclamation (remboursement, report, transfert de formation...)
- Communication de dossiers suites aux demandes de communication du dossier ou livret scolaire d'un élève par un établissement scolaire.
- Notification aux inscrits des propositions d'orientation
- Décisions relatives aux demandes de positionnement

Stages

- Conventions de stage et avenants pour les inscrits du Cned établies conformément au modèle type élaboré par le SG/DAJ.
- Décision relative à la validité d'un stage

Divers :

- Certificats administratifs (pour la comptabilité)